



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Compte-rendu du Comité technique de la DAC du 20 mai

Bilan social, gestion des affectations et effectifs, territorialisation

Dans le cadre d'une déclaration liminaire, le SUPAP-FSU a alerté l'administration sur la **gestion brutale et opaque des affectations** des agents des bibliothèques, les collègues promus de catégorie C à catégorie B ou les lauréats de concours. Les collègues se retrouvent avec un choix très restreint de postes et n'obtiennent que rarement leur premier choix, même si celui-ci correspond au premier choix du chef d'établissement. Ils subissent un calendrier de recrutement très stressant (entretiens très rapprochés puis longue période d'attente). Des collègues sont parfois affectés sur des postes éloignés de leurs domaines de compétence ce qui ne favorise ni la stabilité des équipes ni l'attractivité du réseau parisien. Le SUPAP-FSU a donc demandé le droit pour les promus comme pour les lauréats de concours de candidater sur tous les postes vacants du réseau. Ils ne doivent pas servir de variable d'ajustement aux sous-effectifs.

Si l'administration convient que des améliorations sont possibles en termes de communication, elle n'entend pas modifier ce dispositif.

Le SUPAP-FSU a contesté le **bilan social** 2021, un bilan qui pour les effectifs parle d'un « retour à la normale » et même d'une légère hausse.

Si les effectifs de la DAC (en Équivalent Temps Plein) étaient de 2545 en 2017, et de 2620 au 31/12/2021, ces données globales masquent les disparités selon les secteurs de la DAC (des recrutements importants en conservatoires) et ne tiennent pas compte de l'extension de l'activité (nouveaux postes et nouveaux établissements créés).

Le SUPAP-FSU alerte sur le fait que la **tension sur les effectifs** risque de s'accroître en 2022 : de nombreux départs en retraite pas anticipés, des temps partiels thérapeutiques en hausse (du fait d'un changement de la réglementation), de nombreux départs en détachement à l'État et à la territoriale, que risquent de ne pas compenser des accueils qu'entend favoriser l'administration (meilleure visibilité des postes, accueil des catégories C).

D'autant que le régime indemnitaire (primes) est moins intéressant à la Ville de Paris pour bien des corps, que ce soit en bibliothèque ou en conservatoire, que le coût de la vie et du logement est plus élevé (exemple : logements de fonction proposés aux directeurs de conservatoire en province et pas à Paris) et que les personnels de la Ville viennent de perdre leur principal avantage comparatif avec la perte de jours de congé.

Le dispositif **emploi passerelle** (65 arrivées en 2021, dont 17 en provenance de la DASCO) ne doit pas non plus servir de variable d'ajustement temporaire aux sous-effectifs en accueillant massivement et dans de mauvaises conditions des collègues... avant de les renvoyer dans leur direction d'origine comme c'est parfois le cas !

Le SUPAP-FSU s'inquiète aussi de la gestion des recrutements dans le cadre de la **territorialisation** : le maire d'arrondissement donne désormais son avis sur le recrutement des directeurs d'établissement. Le poids de

cet avis n'est pas encore très clair, mais pour le moment il a pour effet de retarder le recrutement de chefs d'établissement, ce qui est dommageable pour les équipes concernées.

Bilan de formation 2021 et plan de formation

Le SUPAP-FSU a dénoncé l'autosatisfaction de l'administration concernant le logiciel d'accueil des nouveaux arrivants Teelt (un dispositif en grande partie inutile, stressant, infantilisant et ne garantissant pas la protection des données personnelles).

Nous avons exprimé notre accord avec les axes prioritaires retenus pour la formation 2022 : sécurité incendie pour les chefs d'établissement, réforme de la territorialisation, formation des régisseurs des conservatoires et des médiathèques, culture et handicap, lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les conservatoires...

La formation contre les violences sexistes et sexuelles s'adresse aux agents des conservatoires et semble très axée sur la "protection des mineurs". Pour le SUPAP-FSU, cette formation doit être étendue à tous les agents de la DAC et doit prendre en compte toutes les dimensions de ses violences (entre collègues, usagers envers les bibliothécaires, etc).

Nous avons déploré le recours toujours plus important au distanciel pour la formation même via la mise en place de formats hybrides (distanciel / présentiel).

Les horaires de la bibliothèque Forney

Suite à la mise en place de Chronotime et des horaires variables, les horaires du personnel de Forney ont été modifiés (afin de ne plus déroger au système des plages fixes) et à cette occasion les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont été revus. D'abord imposée et faite par surprise par rapport à ce qui avait été énoncé en septembre au Comité Technique, cette modification a fait finalement l'objet d'une concertation avec l'équipe aboutissant à un compromis.

Les horaires d'ouverture de Forney sont désormais : du mardi au vendredi 11h-19h, samedi 12h-19h

Les votes

Le SUPAP-FSU a voté contre le bilan social, le bilan de formation, et s'est abstenu sur le plan de formation et les nouveaux horaires de Forney. Les différents points ont été adoptés par le Comité Technique.

Les élues SUPAP au CT de la DAC